

DESCRIPTIF « GRAND PUBLIC » POUR LE SITE INTERNET DU GTE

Acronyme : LUTA-MBNET

Nom de l'étude : **Etude de l'efficacité, de la sécurité d'emploi et de la prédiction de la réponse à la radiothérapie interne vectorisée par [177Lu]Lu-DOTATATE chez les patients porteurs de tumeur carcinoïde bronchique, métastatique ou localement avancée inopérable, progressive après échec ou contre-indication d'un traitement par Everolimus.**

1/ Qui conduit cette étude ?

Nom du porteur de projet: **Ségolène Hescot**

Nom de l'établissement : **Institut Curie**

2/ A qui s'adresse cette étude ?

Cette étude s'adresse à des patients ayant une tumeur neuroendocrine (TNE) pulmonaire avancée ayant reçu un traitement par radiothérapie interne vectorisée (Lutathera®) au cours de leur prise en charge.

3/ Dans quel contexte s'inscrit cette étude ?

Le traitement par radiothérapie interne vectorisée ou RIV (Lutathera®) est un traitement efficace pour la prise en charge des patients atteints de TNE. Il a l'AMM (autorisation de mise sur le marché) et est remboursé lorsque les TNE sont d'origine intestinale du fait de résultats positifs démontrés au cours d'essais cliniques importants. Les TNE d'origine pulmonaire étant plus rares, des essais similaires de grande envergure n'ont pu être conduits. Ainsi les patients peuvent recevoir la RIV par un accès compassionnel.

4/ Quel est l'objectif de cette étude ?

L'objectif de cette étude est de définir l'efficacité et la sécurité d'emploi de la RIV chez les patients avec une TNE pulmonaire et l'ayant reçu dans le cadre de l'accès compassionnel. Nous allons également étudier son effet spécifique sur la sécrétion hormonale de certaines tumeurs et essayer de trouver des facteurs qui pourraient nous permettre de prédire son efficacité en analysant les images des examens réalisés avant le traitement.

5/Quelle est la méthodologie utiliser ?

L'étude sera réalisée à partir des données collectées dans la base de données nationale des tumeurs neuroendocrines (base de données du GTE) et de données issue des dossiers médicaux des patients. Le patient sera informé préalablement de la collecte de ses données dans la base du GTE et de leur utilisation dans le cadre de la recherche par le biais d'une note d'information.